Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROJET D'ÉTUDE DE MODIFICATION DU TRACÉ DU DÉCHODUC DE TRIDEL

Le Conseil d'Etat prend acte du souhait de TRIDEL SA

Le Conseil d'Etat prend acte du projet d'étude relatif à la modification du tracé du déchoduc souhaité par la société TRIDEL SA et la Municipalité de Lausanne . Il en a été informé par le Municipal Olivier Français et pourrait accepter cette éventuelle modification pour autant qu'elle respecte strictement les conditions liées à l'octroi de la subvention cantonale.

La subvention cantonale de 90 millions de francs pour la réalisation de l'installation d'incinération Tridel à Lausanne, a été accordée par le Grand Conseil puis en votation populaire le 23 septembre dernier. L'octroi de cette subvention est toutefois assortie de conditions précises que le Conseil d'Etat a rappelées à TRIDEL SA..

N'étant pas maître d'?uvre de la réalisation de Tridel, le Conseil d'Etat pourrait accepter l'éventuelle modification du tracé du déchoduc pour autant que les délais de réalisation (2006) soient respectés, que le bilan environnemental soit égal ou meilleur et que les coûts d'investissement soient égaux ou inférieurs. Si ces conditions sont remplies, le gouvernement vaudois ne voit pas de raison objective de s'opposer à un nouveau tracé du déchoduc s'il s'avère meilleur que celui initialement prévu.

Dans le respect du scrutin populaire, le Conseil d'Etat tient à ce que les Vaudois soient régulièrement informés de l'évolution de ce dossier et en ce sens, il salue l'initiative prise aujourd'hui par les maîtres d'?uvre de TRIDEL.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 décembre 2001

Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat, 021 316 45 00